



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 7 MARS 2022

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2022-01-06 : APPROBATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET DU SYNDICAT MARNE VIVE

Membres composant le Comité Syndical	7	totalisant	100	voix
Délégués composant le Comité Syndical	16	totalisant	100	voix
Membres présents	3			
Délégués présents	7	totalisant	65	voix
Délégués excusés et représentés	4	totalisant	25	voix
Délégués absents excusés	5	totalisant	10	voix

Pour	90 voix
Contre	0
Absentions	0
Ne prennent pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture

L'an deux mil vingt-deux, le 7 mars, à seize heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 16 février 2022.

DELEGUES PRESENTS

M. Sylvain BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (14 voix)
Mme Tatiana SAUSSEREAU, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)
M. Michel DESTOUCHES, représentant de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix)
M. Yvan FEMEL, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir, (7 voix)
Mme Françoise LECOUFLE, représentante de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir, (7 voix)
Mme France BERNICHI, représentante de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir, (7 voix)
M. Arnaud VEDIE, représentant de la Métropole du Grand Paris, (6 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Eric FLESSELLES, Vice-Président, représentant de Gournay (1 voix) qui a donné pouvoir à Mme LECOUFLE
Mme Virginie TOLLARD, représentante de l'EPT Paris Est Marne et Bois, (12 voix) qui a donné pouvoir à M. DESTOUCHES
M. Denis OZTORUN, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir (7 voix) qui a donné pouvoir à M. BERRIOS
M. Patrick DOUET représentant de la Métropole du Grand Paris, (5 voix) qui a donné pouvoir à M. FEMEL

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Mme Stéphanie BARNIER, Vice-Présidente, représentante de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, (3 voix)
M. Jacques PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, (3 voix)
Mme JARDIN, représentante de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, (2 voix)
M. Eric FUCHS, représentant de Ports de Paris (1 voix)
M. Julien MIE, représentant Chambre de métiers 94 (1 voix)

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme JANNE, Directrice du Syndicat Marne Vive
M. DEBARRE, Animateur eaux pluviales
Mme CLAVE, Animatrice SAGE
Mme MORIN Animatrice Contrat Marne confluence
M. DEPEGE, Responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Arnaud VEDIE, représentant de la Métropole du Grand Paris

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Aurélie JANNE, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

Accusé de réception en préfecture
094-259401057-20220307-2022-01-06-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022

N°2022-01-06 : APPROBATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET DU SYNDICAT MARNE VIVE

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu la clôture des écritures comptables de l'exercice 2021 intervenue le 31 décembre 2021 ;

Vu le résultat de la section de fonctionnement du budget 2021 qui s'élève à + 743 787,70€ ;

Vu le solde d'exécution net de la section d'investissement du budget 2021 qui s'élève à + 50 385,92€ ;

Considérant qu'il convient, conformément à l'instruction comptable M14, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement et la section d'investissement par délibération ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après examen et délibéré :

- **Décide** d'affecter définitivement le résultat de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 du Syndicat Marne, de la façon suivante :
 - affectation en section de fonctionnement : + 743 787,70 €
 - affectation en section d'investissement : + 50 385,92 €
- **Confirme** que le total de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2021 sera inclus dans le budget primitif 2022 du budget du Syndicat Marne Vive.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Comptable Publique du Syndicat Marne Vive.

Fait et délibéré en séance le 7 mars 2022, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.



Le Président,

Sylvain BERRIOS